

Complément A

Économie des transferts entre générations : altruisme, équité, réciprocité indirecte, ambivalence^(*)...

André Masson

CNRS et DELTA

L'économie des relations et des transferts intergénérationnels privilégie un domaine d'analyse, celui de la croissance macroéconomique à long terme : croissance soutenable, reposant sur la bonne gestion des ressources épuisables afin de ne pas léser les générations futures ; ou croissance optimale, fondée sur une accumulation du capital qui oblige les contemporains à sacrifier une part de leurs ressources pour ces mêmes générations. À ces deux mécanismes de transferts s'en superposent d'autres, de nature privée (héritages, aides ou donations), publique (dette, retraite par répartition) ou encore mixte, relevant à la fois de la famille et de l'État : éducation des jeunes enfants, soutien des vieux parents. Le débat concerne notamment les effets des transferts publics entre générations *imbriquées* (entre classes d'âge) tant sur l'activité économique que sur l'équité, intra – et plus récemment inter-générationnelle.

Dans ce complément, inspiré de Masson (2001a), je commencerai par rappeler les problèmes soulevés par des échanges marchands qui n'interviennent qu'entre contemporains et par les irréversibilités temporelles. Je discuterai ensuite du rôle de l'État en tant que garant des « solidarités »

(*) Je tiens à remercier Luc Arrondel, Robert Boyer et Éric Dubois pour leurs remarques sur des versions antérieures de ce texte mais reste, bien sûr, seul responsable des idées émises. Le lecteur pourra trouver par ailleurs des évaluations chiffrées de comptabilité générationnelle pour la France et la Belgique dans un dossier spécial de la revue *Économie et Prévision*, n° 154, à paraître à l'été 2002.

entre générations, d'un point de vue normatif tout d'abord, puis au travers de deux approches spécifiques : les comptes par génération initiés par Kotlikoff (1992) qui dénonce, de manière unilatérale, l'égoïsme des aînés ; le schéma beckerien de coopération entre les générations, les familles et l'État. Une tentative de synthèse de ces deux approches me conduira alors à me tourner vers l'anthropologie : l'*ambivalence* de tout don-transfert milite pour des modèles qui conjugueraient lutte *et* coopération entre générations.

1. Dilemme des générations et irréversibilités temporelles

Les échanges sur les marchés se heurtent à une contrainte de liquidité ou de crédit, notée C , qui joue un rôle fondamental dans les modèles à générations (imbriquées). Aucun individu ne peut transmettre un legs négatif à ses enfants : il est impossible de laisser une dette derrière soi ou d'emprunter sur les ressources de sa descendance.

Le *dilemme des générations* résulte de cette absence de contrat privé de long terme entre générations. Soit un cycle de vie JAV à trois périodes, dont deux de dépendance, la jeunesse (J) et la vieillesse retraitée (V), et une intermédiaire d'activité (A). Rien ne permet aux parents (d'âge A) d'engager leurs enfants (d'âge J) dans un contrat du type : « je t'éduque aujourd'hui, à charge pour toi (quand tu auras l'âge A) de subvenir à mes besoins quand je serai vieux (d'âge V) », puisqu'ils n'ont aucune *créance*, aucun droit sur les ressources futures de leur progéniture. S'il est égoïste (ou ingrat), l'enfant n'a pas d'incitation à souscrire à l'obligation finale de rendre. Le sachant à l'avance, les parents, même soucieux du bien-être de leurs enfants (i.e. altruistes), risquent de ne pas consentir tous les efforts nécessaires à leur éducation : en régime permanent, chaque génération se retrouve ainsi sous-éduquée pendant sa jeunesse et sous-protégée pendant ses vieux jours, alors qu'une coopération intergénérationnelle lui permettrait d'obtenir un bien-être plus élevé.

La succession des générations engendre par ailleurs deux formes canoniques d'irréversibilité qui entravent l'action des successeurs. La première, qui correspond à la problématique du *juste héritage*, vient de ce que les générations à venir ne peuvent réclamer leur dû après coup, ni modifier les décisions prises aujourd'hui en leur nom – concernant, leur éducation, la gestion des ressources naturelles... comme d'ailleurs leur taille respective. Elles peuvent ainsi se retrouver victimes du laxisme ou de l'imprévoyance de leurs prédécesseurs, sans pouvoir donner leur avis ou « participer au vote ». La seconde, qui renvoie à la question de la *juste créance*, tient à ce que les générations futures ne peuvent modifier le sort des générations présentes, ni compenser un sacrifice antérieur de ces dernières. Baptisée *injustice chronologique* par Rawls (1971), l'irréversibilité pénalise cette fois les contemporains : « nous pouvons œuvrer pour notre postérité, mais celle-ci ne peut rien faire pour nous ».

La théorie économique propose deux grandes voies de réponse aux problèmes évoqués, dilemme des générations et irréversibilités temporelles.

La première repose sur l'*altruisme* des agents vis-à-vis de leur progéniture : les parents retirent satisfaction de la présence et du bien-être de leurs enfants. Quand il en va de même des enfants pour leurs enfants, et ainsi de suite, l'*altruisme*, *dynastique*, dote les agents d'un horizon infini. Pour constituer la panacée recherchée, ce dernier doit cependant être libre, i.e. conduire à une chaîne intergénérationnelle ininterrompue de legs positifs, évitant la contrainte *C* (Barro, 1974). Les parents parviennent alors à des choix optimaux : en jouant sur le montant des legs, ils peuvent augmenter leur propre consommation pour se rembourser des efforts d'éducation, parer aux aléas de leur existence (santé, longévité, dépendance), participer aux fruits de la croissance à venir, échappant ainsi au dilemme des générations et à l'injustice chronologique ; mais les legs permettent aussi de préserver les intérêts des générations futures en servant de « tampon » (*buffer*) pour garantir à un enfant aux aptitudes limitées ou peu chanceux, un montant de consommation en rapport avec celui de ses parents. En outre, selon le principe « d'équivalence ricardienne », ces legs neutralisent toute redistribution, forcément intempesive, effectuée par l'État. *Optimalité* et *neutralité*, telles sont les vertus cardinales de cet altruisme libre et autonome de la famille dynastique.

La seconde considérant qu'un degré d'altruisme suffisant des contemporains pour leurs successeurs relève de la pétition de principe, ou que cet altruisme ne peut s'exercer librement du fait que la contrainte d'endettement *C*, repose sur l'intervention publique. Celle-ci devient alors légitime, à la fois pour contourner cette interdiction de la dette privée et préserver le bien-être des descendants.

Le débat est d'abord de philosophie politique : l'État a-t-il vocation à représenter les intérêts des absents (i.e. des successeurs) en palliant la myopie ou l'imprévoyance des agents, comme le pense Pigou ; ou faut-il tabler sur le marché en faisant confiance, comme le suggère Marglin, aux individus et à leur altruisme pour leurs descendants ? Pour ce dernier comme pour les libéraux-libertaires, le gouvernement ne doit prendre en compte que les préférences des individus présents : « est juste ce que veulent les intéressés » (Kolm, 1985).

2. L'État, garant des solidarités entre générations

Supposons que l'intervention publique soit nécessaire pour remédier aux insuffisances tant du marché que de l'altruisme. La « solidarité » entre générations suppose de satisfaire à la fois les questions liées du juste héritage et de la juste créance. Dans les deux cas, la solution repose sur des mécanismes de *réciprocité indirecte*, sorte d'échanges généralisés qui conduisent à la répétition du même type de transfert, en mobilisant trois générations : ainsi, on ne rend pas à celui qui vous a donné mais à une tierce personne, d'une autre génération.

2.1. L'État garant des intérêts des générations futures : le juste héritage

Dans une perspective *utilitariste*, qui suppose que l'on puisse comparer et sommer les utilités des agents, le problème revient au choix du *taux d'es-compte social* à appliquer, dans la fonction sociale de bien-être, à l'utilité des générations futures. On sait que l'on aboutit à une impasse. Un taux d'actualisation positif et constant pénalise les générations éloignées, un taux nul conduit à sacrifier les contemporains, un taux décroissant selon la distance (actualisation « hyperbolique ») engendre des choix temporellement incohérents.

La solution préconisée (Buchanan, Harsanyi, Rawls, Kolm...) recourt à l'artifice du choix de « constitutions » ou *contrats sociaux* – ici entre générations –, qui doivent recueillir l'accord unanime des participants placés dans une situation hypothétique où ils seraient libres et mus par leur seul intérêt, mais accepteraient néanmoins de ne pas utiliser à leur profit la connaissance qu'ils ont d'eux-mêmes ou des autres. Rawls (1993, pp. 54-55) propose ainsi une formule fondée sur une coopération entre générations qui s'avère mutuellement profitable si toutes y adhèrent : le choix du principe d'épargne adopté par les contemporains (derrière le « voile d'ignorance ») doit être « soumis à la condition qu'ils doivent vouloir que toutes les générations précédentes l'aient suivi »... en escomptant que leurs successeurs le suivent également. Ce principe, qui revient au précepte bien connu : « faites pour vos descendants ce que vous auriez aimé que vos prédécesseurs fassent pour vous », instaure en fait une *chaîne de réciprocité indirecte, descendante et rétrospective*.

Ce type de réciprocité indirecte remplace avantageusement l'altruisme. En même temps, il se caractérise, dans le triptyque des obligations maussiennes, par une obligation finale de rendre : pour bien fonctionner, il suppose donc une certaine responsabilité ou générosité collective vis-à-vis des générations futures (Masson, 1999).

2.2. L'État garant de la (bonne) coopération des successeurs : la juste créance

S'agissant des transferts ascendants, telle la retraite par répartition, l'État doit au contraire s'assurer de la bonne coopération des générations jeunes ou futures. Cette fois, le principe de justice rawlsien requiert que les contemporains doivent vouloir que les générations postérieures suivent ce dernier à leur tour : « faites pour vos prédécesseurs ce que vous aimeriez que vos descendants fassent pour vous ». Il correspond à un autre mode de réciprocité indirecte, *ascendante et prospective* : la retraite par répartition, par exemple, suppose que l'on cotise pour ses aînés en escomptant recevoir plus tard, en retour, de ses cadets.

Ce mode de réciprocité, qui se caractérise par une obligation initiale de donner, peut se contenter d'individus égoïstes, si l'État parvient – de

manière *crédible* aux yeux des contemporains – à « préengager » les successeurs sur le contrat initial en leur faisant respecter les obligations prises en leur nom (Hammond, 1975).

En avenir incertain, la réciprocité indirecte instaurée par la dette ou la retraite publique permet, contrairement à l'assurance privée, de diversifier sur une infinité de générations les aléas ou infortunes subis par l'une d'entre elles (tant que la chaîne de réciprocité résiste à ces chocs). En offrant un « actif » gagé sur la croissance future et des jours meilleurs, elle réalise une *mutualisation intergénérationnelle* sur le très long terme des risques démographiques (taille ou longévité), économiques (taux de salaire, taux d'intérêt, crises), historiques (guerres), propres à chaque génération, incluant aussi bien ses « handicaps de naissance ».

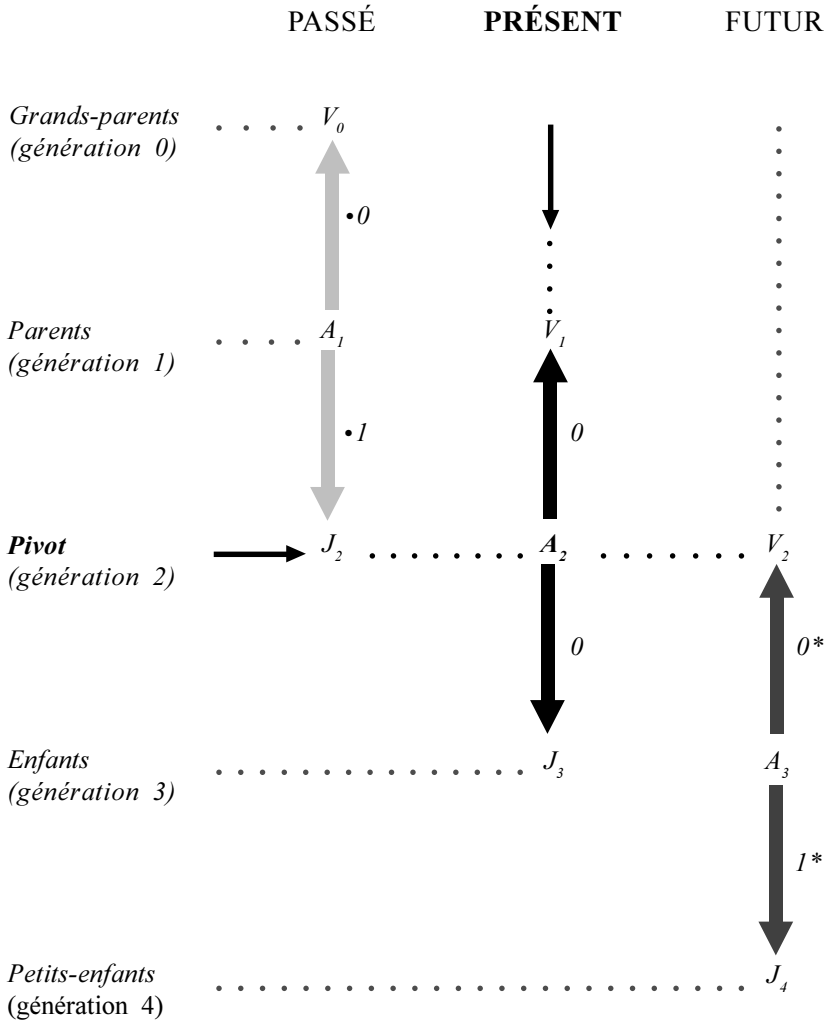
2.3. Juste héritage et juste créance : problématiques liées

Par ces réciprocités indirectes, l'État idéal établit un lien de solidarité biunivoque entre contemporains et successeurs : il doit simultanément veiller aux intérêts des seconds en s'assurant de la coopération des premiers, et vice versa. Intuitivement, il semble difficile d'espérer la collaboration de nos descendants sans œuvrer, en même temps, pour leur bien-être. Mais les modèles à générations (imbriquées) montrent, plus précisément, comment les hommes d'aujourd'hui et de demain sont pris dans une dynamique d'*endettement croisé* et d'obligations réciproques, qui perpétue et renforce leur lien solidaire. Il s'agit par exemple de savoir quels « droits de tirage » publics (dette) ou sociaux (retraite) sur la croissance future devraient être accordés aux générations présentes pour les « récompenser » de leurs efforts (d'éducation ou d'épargne) et les inciter, surtout, à en fournir davantage⁽¹⁾...

Le cycle simplifié de la redistribution publique dans le cadre d'une configuration instantanée *JAV*, à trois générations imbriquées, où celle active (d'âge A), en position « pivot », finance l'éducation des enfants (d'âge J) et la retraite des parents (d'âge V), illustre autrement cette solidarité biunivoque. Le schéma ci-après, où la période figure en abscisse et la génération en ordonnée, représente les différents transferts en jeu, en notant 0 ceux descendants et 1 ceux ascendants. La génération actuellement pivot est notée 2 (en position donc A_2) ; appartenant à la génération 1, ses parents (V_1) étaient en position pivot (soit A_1) à la période précédente ; et ses enfants (J_3) de-

(1) Le cas le plus parlant peut-être concerne un *investissement lourd* (en matière d'environnement par exemple), jugé *très profitable sur le long terme* – i.e. pour les générations jeunes ou futures. Les actifs et retraités d'aujourd'hui peuvent être suffisamment altruistes envers leur descendance pour consentir à un tel investissement, qui les oblige à des sacrifices considérables alors qu'ils en profiteront relativement peu. Toutefois, si le coût de financement est très élevé, force sera de recourir en partie à l'emprunt public, remboursé par les générations suivantes. Fondée sur une coopération mutuellement avantageuse, l'opération apparaîtra salubre à tout planificateur rationnel et prévoyant.

La redistribution publique entre générations



Trois âges

J : jeune enfant dépendant

A : adulte actif

V : vieux retraité dépendant

Transferts de la génération pivot

0 : ascendants (retraite, santé)

1 : descendants (éducation, famille)

Réciprocités indirectes

Ascendante et prospective (00*)

Descendante et rétrospective (•11)

viendront eux-mêmes pivots (en A_3) à la période suivante. Les transferts passés correspondants sont désignés par $'0$ et $'1$, ceux anticipés par 0^* et 1^* . La séquence des cotisations-prestations pour la génération 2 se reconstitue simplement : elle a bénéficié jeune (en J_2) de dépenses d'éducation (flux $'1$) ; elle cotise aujourd'hui pour ses descendants (flux 1) et ses ascendants (flux 0) ; et elle s'attend à bénéficier en retraite (âge V_2) de pensions et d'autres services (flux 0^*). Ce cycle des prélèvements ($-$) et des transferts ($+$) se note donc :

$$\begin{array}{cccc} ('1 ; 1, 0 ; 0^*) \\ + & - & - & + \end{array}$$

La redistribution combine bien les deux modes de réciprocité indirecte évoqués : l'un, descendant et prospectif (éducation), noté chronologiquement $'11$, s'apparente au plan financier à un *emprunt*, au taux de croissance globale de l'économie ; l'autre, ascendant et rétrospectif (retraite), notée 00^* , correspond à une opération d'*épargne* au même taux. Ces réciprocités indirectes sont censées remédier aux difficultés rencontrées par les échanges bilatéraux entre générations, de type $'10$ ou 10^* , à la source du dilemme des générations.

3. L'État défaillant ? La comptabilité générationnelle selon Kotlikoff

De l'État générationnel on a vu jusqu'ici que le rôle idéal, sans évoquer l'envers du décor. Dans le cadre de la *juste créance*, les transferts publics offrent ainsi, contre des risques inassurables par le marché, une flexibilité nouvelle qui profite, *ex ante*, à chaque génération (risquophobe) ; encore faut-il éviter les politiques laxistes qui conduirait chaque génération à se défausser sur les suivantes d'une dette toujours plus lourde, quitte à remettre en cause l'équité générationnelle, mais aussi la viabilité à terme des systèmes de redistribution.

La comptabilité générationnelle (CG) répond précisément à cette préoccupation. Elle part d'une idée simple. Pour apprécier la viabilité des politiques actuelles, le gouvernement ne doit pas se limiter à une « comptabilité de caisse » qui ne repère que les déficits courants, mais se demander s'il sera en mesure d'honorer les engagements qui en découlent pour l'avenir, i.e. de payer les intérêts de la dette publique et de respecter les « droits acquis » par les cohortes existantes (qui représentent, pour la retraite, une dette « implicite » égale au double du PIB français). Pour cela, il doit évaluer l'effort financier qui serait requis des générations futures pour assurer l'équilibre budgétaire de long terme, dans le cas (fictif) où les politiques actuelles seraient maintenues inchangées pour les contemporains tout au long de leur existence...

3.1. Le respect virtuel des droits acquis

La méthode consiste ainsi à comparer, en fonction des taux d'intérêt et taux de croissance anticipés... jusqu'en l'an 2100, le *bilan actualisé*, pour différentes cohortes de naissance, du cycle (1 ; 1, 0 ; 0*) des prestations reçues et des cotisations versées au cours de l'existence. Le calcul, repose, plus précisément, sur une série d'hypothèses ou de conventions :

H1 : seule la redistribution publique est prise en compte. Les transferts au sein de la famille sont ignorés, ainsi que les interactions entre transferts publics et privés ;

H2 : la méthode ne fournit que deux chiffres par cohorte, soit le bilan actualisé au taux r , choisi indépendamment, de la redistribution publique pour un homme et une femme « représentatifs » : effets d'échéancier et disparités au sein d'une génération sont ignorés ;

H3 : sans clef de répartition de leurs bénéfices entre âges ou générations, les comptes ne retiennent que le coût de financement des consommations publiques (infrastructures, écoles, défense, recherche et autres investissements publics...) qui représentent pourtant 20 à 30 % du PIB ! La version initiale (Kotlikoff, 1992) inclut même dans ce poste les dépenses d'éducation. Ce biais engendre des bilans négatifs, correspondant à un « paiement net » ;

H4 : le *scénario d'évolution fictif* repose sur le respect virtuel des droits acquis : politique actuelle inchangée pour les contemporains, déséquilibre éventuel épongé par leurs descendants. Les comptes relèvent de l'exercice de pensée (*thought experiment*)⁽²⁾.

Concept clef de la méthode, l'équilibre budgétaire à long terme stipule seulement que la dette actualisée de l'État s'annule à l'infini. Il s'écrit à la date t considérée :

$$A(t; r, g) + B(t; r, g) = C(t; r, g) + D_t$$

A représente le « paiement net » global des générations futures (en nombre infini) ; dans une optique prospective, B concerne le paiement net global des générations présentes (âgées de 0 à 100 ans) pour leur durée de vie restante ; C est la somme actualisée des consommations publiques prévues, D le passif de l'État (dette publique moins actif net) ; les taux de progrès technique, g , et d'actualisation, r , sont pris exogènes et constants.

(2) Ce point est essentiel (cf. Masson, 2001b) : si la politique menée n'est pas tenable, le scénario retenu conduira à des déficits courants *irréalistes* sur certains régimes sociaux, et ne correspondra pas aux anticipations (rationnelles ?) des agents. Il apparaît alors illusoire de vouloir tenir compte des *réactions* des agents (dont les transferts privés sont déjà ignorés), ou des effets d'équilibre général : la méthode, purement statique et... comptable, ne vise pas à prédire l'avenir, mais seulement à fournir (en complément du déficit), une mesure *virtuelle* du déséquilibre générationnel pour la décision publique.

C et D sont aisément disponibles, mais B requiert une entreprise de calcul considérable, à l'aide de projections démo-économiques sur la très longue durée. Enfin, dans la variante Kotlikoff, A est simplement obtenu comme solde ($A = C + D - B$). On en déduit le paiement net (moyen) dont devra s'acquitter chaque génération future pour restaurer l'équilibre. Ce paiement peut être comparé à celui des nouveau-nés qui bénéficient, tout au long de leur existence, de la politique actuelle. Si les deux montants sont égaux (à la croissance près), la politique est équilibrée mais aussi, selon Kotlikoff, *équitable*.

Pour les États-Unis de 1994, Auerbach et *al.* (1994) obtiennent un paiement net par cohorte future approximativement *double* de celui des nouveau-nés. Si l'on suit Kotlikoff, la politique sociale et fiscale américaine se révélerait largement inéquitable, pénalisant fortement les générations futures.

3.2. Viabilité ou équité générationnelle : des aînés égoïstes ?

Même si les défauts initiaux de la méthode ont été corrigés depuis (Raffelhüschen, 1999 et Auerbach et *al.*, 1999), avec notamment l'affectation des dépenses d'éducation à leurs bénéficiaires présumés, enfants ou étudiants, la méthode reste, à l'expérience, d'une grande fragilité : les résultats obtenus apparaissent encore trop sensibles aux conventions adoptées, et surtout aux aspects conjoncturels de la situation étudiée. L'intérêt de la CG est toutefois de montrer que les hiérarchies des pays établies selon l'importance relative (en fonction du PIB) de la dette publique et du déséquilibre générationnel sont loin de coïncider.

Quoi qu'il en soit, on ne peut pas interpréter les déséquilibres générationnels mesurés par la CG en termes d'*inéquité générationnelle* – ce que prétend pourtant faire Kotlikoff (1992) pour défendre la thèse selon laquelle l'envolée des dépenses publiques de santé et de retraite traduirait l'accaparement des ressources de l'État par les générations âgées « aux dépens » de leurs cadettes. Kotlikoff confond en effet deux points de vue distincts, bien séparés par Diamond (1996) : d'une part, une analyse (de CG) purement comptable en termes de *coût* pour le gouvernement, qui conduit à des mesures virtuelles de la *viabilité* des politiques budgétaires menées ; d'autre part, une évaluation en termes d'utilité pour les consommateurs ou de *bien-être* des générations successives, qui permettrait effectivement d'apprécier l'équité générationnelle des politiques suivies en utilisant un modèle dynamique élaboré, élargi aux transferts privés, qui devrait en outre intégrer les services futurs procurés par les investissements publics⁽³⁾. Mais l'on ne peut proposer une mesure de viabilité des politiques qui serait, *en même temps*, un indicateur d'équité générationnelle, et encore moins le premier critère de choix d'une politique optimale.

(3) Il s'agirait d'introduire les réactions des agents aux politiques suivies, mais aussi de reconnaître que la hausse des retraites a pu en partie décharger les actifs du soutien à leurs parents âgés, d'apprécier l'*efficacité* des dépenses d'éducation et de santé, d'intégrer la fonction d'*assurance* des transferts sociaux (ce qui pourrait conduire, selon Diamond, à majorer les prestations à venir « peut-être jusqu'à 50 % »), etc.

4. Le schéma beckerien : le contrat intergénérationnel entre l'État et les familles

Pour expliquer l'évolution des transferts publics entre les âges, Kotlikoff analyse les rapports entre générations (imbriquées) en termes de *lutte* socio-politique, dont les aînés de nos sociétés vieillissantes sortiraient vainqueurs. Becker adopte un point de vue plus optimiste, en interprétant ces mêmes transferts comme le résultat d'une *coopération* mutuellement avantageuse entre générations, médiatisée par l'État et les familles : loin qu'il faille les opposer en tant que dépenses concurrentes prélevées sur un budget limité, les transferts publics pour les jeunes et les vieux feraient partie d'un même *contrat social* entre générations.

De la part de l'économiste de Chicago, cette position pourra surprendre, mais on remarquera que l'opposition énoncée, entre équité et solidarité générationnelle, ne recoupe pas le clivage droite/gauche. Des sociaux-démocrates s'inquiètent aussi de la lutte inégale des générations (Esping-Andersen, 1999). À l'inverse, Becker défend ici l'intervention publique parce qu'il accorde, en tant que théoricien du *capital humain*, un rôle crucial à l'*altruisme familial* dans l'éducation des enfants : l'État paternaliste est là pour aider les familles défaillantes à accomplir leur tâche de formation et compléter leur action. Pour faire court, dans la trilogie des conceptions de l'État-providence proposée par le sociologue Esping-Andersen (1999) : néo-libérale, sociale-démocrate, « *familiale-corporatiste* », Becker rejoint le troisième camp... (Masson, 2001a). Quoiqu'il en soit, ce point de vue conduira Becker et Murphy (1988) à adopter, dans leur propre comptabilité générationnelle, des conventions de calcul différentes de celles de Kotlikoff, source de conclusions opposées : le bilan de la redistribution serait positif pour toutes les générations américaines (actuelles et futures).

4.1. Capital humain, altruisme parental et paternalisme néo-marshallien

Fortement inspirée par Marshall (1920)⁽⁴⁾, l'approche beckerienne prône une redistribution intergénérationnelle *généreuse* et à *double sens* (cf. schéma) : à tour de rôle, la génération en position pivot (d'âge *A*) doit verser des cotisations élevées, tant à ses parents d'âge *V* (santé, retraite), qu'à ses enfants d'âge *J* (éducation). Cette conclusion découle de trois prémisses⁽⁵⁾ :

PI : le progrès technique et les gains de productivité sont d'abord tirés par les efforts consentis pour l'éducation et la formation des agents. Par

(4) Qui préconisait déjà d'engendrer, pour le progrès, « une race de producteurs plus efficaces à la génération suivante ».

(5) Le schéma beckerien étudie les interactions entre transferts publics et privés en ne considérant, sur le mode de l'État-providence (cf. schéma), que des familles *représentatives* à configuration *JAV*, censées se reproduire comme telles indéfiniment... Cette réduction fait fi de la *diversité* des configurations familiales (cf. Arrondel et Masson, 1999).

leurs externalités positives, ces investissements en capital humain (général plutôt que spécifique) constituent une véritable « manne » au niveau individuel ou familial, et plus encore au niveau macroéconomique, puisqu'ils apparaissent comme le principal moteur de la croissance ;

P2 : la famille joue un rôle spécifique, quasi-indispensable, dans cette formation du capital humain : l'*altruisme* des parents permet que l'éducation des enfants, de plus en plus lourde dans les pays développés, soit d'abord confiée aux familles⁽⁶⁾ ;

P3 : il existe cependant deux régimes, *libre* et *contraint*, de l'altruisme parental :

- le cas libre correspond aux familles, en général plus riches, qui laissent des legs patrimoniaux positifs : véritable panacée, ces derniers conduisent à une allocation *optimale* des ressources (*cf.* § 1), et à des investissements efficaces dans le capital humain des enfants. Jusque là, l'analyse reste donc dans la droite ligne néo-libérale, mais... ;
- les familles modestes sont le plus souvent contraintes par la liquidité, ce qui se traduit par l'absence de legs significatifs aux enfants. Le dilemme des générations les empêche d'exploiter au mieux la « manne » que représentent des investissements en capital humain, aux rendements plus élevés jusqu'à un certain seuil : on aboutit alors à une sous-éducation des enfants et, corrélativement, à une sous-protection des parents à âge élevé.

4.2. Le double contrat éducation-retraite : un hymne à la redistribution...

L'originalité de Becker tient à la manière dont la redistribution publique réalise cet objectif, l'éducation des enfants étant échangée « contre » la retraite et le soutien des vieux jours⁽⁷⁾.

Hypothèse clef, la redistribution est *sans effet* sur l'allocation optimale des ressources au sein des familles libres. Lorsque l'altruisme est contraint, les transferts publics permettent en revanche d'*imiter* les mécanismes privés défaillants, jouant ainsi le rôle des legs familiaux lorsque l'altruisme est

(6) Investissements éducatifs privés et publics sont alors « complémentaires » dans la production du capital humain (i.e. la rentabilité de l'un pour l'enfant augmente avec la taille de l'autre). Même si les parents « substituent la qualité à la quantité » (faisant moins d'enfants plus éduqués), l'éducation devient de plus en plus coûteuse : guère plus « productive » aujourd'hui qu'hier, elle demeure très consommatrice *en temps* (dont le coût d'opportunité augmente avec le salaire).

(7) « Les dépenses publiques pour les aînés font partie d'un *pacte social* entre générations. Les impôts prélevés sur les adultes concourent au financement d'investissements [humains] efficaces dans les enfants. En retour, les adultes bénéficient des pensions publiques et des dépenses de santé lorsqu'ils sont âgés. Ce contrat cherche à réaliser, pour les familles des classes pauvres ou moyennes, ce que les familles plus aisées parviennent à obtenir sans l'aide gouvernementale ; à savoir des niveaux efficaces tant pour les investissements [humains] dans les jeunes enfants que le soutien des parents âgés » (Becker et Murphy, 1988, p. 370).

libre : remédiant aux mêmes imperfections des marchés d'assurance et de crédit, ils permettent aux pauvres de faire aussi bien que les riches en matière d'allocation des ressources. Au bilan, la redistribution publique constitue un véritable pactole, se révélant à la fois efficace, équitable, source de croissance et favorable à toutes les générations⁽⁸⁾...

Plus précisément, en régime *permanent*, chaque génération participe deux fois au contrat social où sont « échangées » dépenses d'éducation et dépenses de santé ou de retraite : une première fois comme enfant, avec la génération précédente, soit '10 sur le schéma 1 ; puis une seconde comme parent, avec la génération suivante, soit 10*. Les externalités positives du capital humain impliquent que le contrat augmente à chaque fois le bien-être combiné des parents et des enfants ; comme chaque génération contracte tour à tour comme enfant puis comme parent, elle est forcément gagnante sur l'ensemble de son cycle de vie.

Le schéma beckerien propose ainsi un nouveau découpage de la séquence des prélèvements et de transferts ('1 ; 1, 0 ; 0*). Au lieu de résulter (§ 2.3) de la succession des binômes '11 (éducation) et 00* (retraite), la séquence est interprétée comme l'enchaînement de deux contrats similaires en réciprocité *directe*, '10 comme enfant, et 10* comme parent, qui lient étroitement le financement des deux périodes de dépendance. Moins évidente, la relation entre cotisations et prestations retraite, par exemple, dépend du lien qui unit les deux contrats publics '10 et 10*. Or ce lien procède d'un mécanisme de réciprocité *indirecte* (rétrospective) : la génération pivot actuelle accepte de respecter, en tant que parent à l'égard de ses enfants, le même contrat social « éducation contre retraite » dans lequel ses parents se sont engagés vis-à-vis d'elle-même. La chaîne générationnelle repose sur la répétition, non plus d'un même type de *transfert*, mais d'un même *contrat d'échange*.

4.3. La comptabilité générationnelle selon Becker

Le calcul rapide de Becker et Murphy (1988), tout en respectant les principes de la CG – approche purement statique et comptable ignorant les transferts privés (!), mesure « virtuelle » du bilan actualisé des transferts publics pour un agent « représentatif » de chaque cohorte... –, conduit à des soldes *positifs* pour toute génération et tout taux d'actualisation.

Deux éléments expliquent pour une large part ces conclusions opposées à celles de Kotlikoff (§ 3.1). Le premier tient aux vertus attribuées aux dépenses publiques pour les jeunes, considérées toutes comme des *inves-*

(8) Dans ce contrat social, les transferts *ascendants* jouent un rôle crucial (§ 2.3) : en offrant aux parents un moyen collectif d'être remboursé ultérieurement de leurs dépenses, la promesse de la retraite conduit les familles, qui ne le feraient pas autrement, à consentir les efforts d'éducation requis pour leurs enfants. Ces « droits acquis », qui reviennent à tirer des traites sur la croissance future générée par des enfants mieux éduqués, permettent d'intéresser les parents aux bénéfices de cette croissance.

tissements profitables dans le capital humain des bénéficiaires. Certes extrême, cette hypothèse a le mérite d'introduire la problématique du juste héritage dans les mesures de CG. Elle modifie sensiblement le calcul des bilans actualisés au taux r . Établis *au seuil de la vie active*, sur la période adulte (soit AV), ils incorporent les rendements des sommes reçues jeune, au taux r' spécifique au capital humain : l'accroissement de la productivité individuelle se traduit par une hausse du salaire répartie à peu près uniformément sur la période d'activité. S'agissant de sommes perçues très tôt dans le cycle de vie, bénéficiant d'un rendement élevé (r' vaut 5 % en réel), cette « manne » pèse lourd dans les bilans actualisés et contribue grandement à leur valeur positive...

Le second élément de divergence concerne le scénario d'évolution fictif pris pour référence dans les comptes. Au contraire de Kotlikoff, qui suppose que la politique actuelle est maintenue inchangée pour les contemporains et le déséquilibre épongé par les générations futures, Becker et Murphy (1988) interprètent la redistribution publique et son histoire comme un contrat de coopération entre générations, hypothèse que légitime, selon eux, la constance du rapport des dépenses publiques américaines par tête pour les plus âgés (65 ans et plus) et les plus jeunes (22 ans et moins) sur près d'un demi-siècle, de 1940 au milieu des années quatre-vingt. Faisant l'hypothèse d'un *régime permanent* des transferts selon l'âge, nos deux auteurs évaluent donc les bilans par cohorte en maintenant constant ce rapport (autour d'une valeur de 3).

Cette hypothèse optimiste d'une croissance *parallèle* des dépenses unitaires pour les plus jeunes et les plus âgés suppose en général des ajustements continus des systèmes de transferts en faveur des nouvelles générations. Si ce scénario prévaut, les déséquilibres générationnels (virtuels) dénoncés par Kotlikoff vont assurément avoir tendance à disparaître ; et les vertus quasi-miraculeuses attribuées aux investissements en capital humain conduiront effectivement à un bilan de la redistribution *positif* pour chaque cohorte...

La pertinence empirique de cette croissance parallèle des transferts est certes sujette à caution – des études américaines récentes (contestées) concluent à un différentiel croissant en faveur des plus âgés⁽⁹⁾. Mais l'approche beckerienne a le mérite d'indiquer le remède contre la trop grande sensibilité des résultats de la CG aux données du moment : le fait d'adopter un scénario d'évolution fondé sur le prolongement d'un *trend structurel* (supposé) des politiques de redistribution permettait de « purger » ces politiques de leurs aspects les plus conjoncturels ou spécifiques à certaines générations (*cf.* Masson, 2001b).

(9) En France, l'évolution récente pourrait être plus favorable aux jeunes, les dépenses d'éducation ayant augmenté plus vite, même en masse, que celles de santé ou de retraite au cours des années 1986-1996 (Masson, 1999).

5. Perspectives : l'ambivalence de tout don-transfert...

Peut-on proposer une synthèse, ou plutôt un dépassement des positions opposées de Kotlikoff et Becker ? Un vice de forme manifeste du schéma théorique beckerien nous en offre l'occasion. Dans ce schéma, il n'y jamais le risque de *trop* redistribuer aux vieux puisque les parents âgés dont l'altruisme est libéré pourront compenser sans coût, par des transferts à leurs enfants, tout ce que l'État aura versé en excès : le niveau optimal de la redistribution ascendante est donc, en substance, indéterminé... Face à cette incohérence, l'économie publique (hétérogénéité des agents, coûts de gestion, incidence fiscale, distorsions engendrées par les prélèvements obligatoires) n'apporte que des réponses partielles. Le problème provient d'abord des apories de l'*altruisme* à la Barro-Becker, et sa solution consiste à invoquer d'autres motivations pour les transferts familiaux : ni l'échange, ni l'altruisme, mais l'« échange-don » maussien sous forme de réciprocity indirectes tri-générationnelles (cf. Masson, 2001a).

La problématique anthropologique permet cependant d'aller plus loin en envisageant les implications de l'*ambivalence du don*, dont les pratiques concrètes conjuguent dans des proportions variables les aspects agonistiques et non agonistiques. Depuis Mauss (1950), on sait en effet que tout don ou transfert introduit un *double rapport* ente le donateur et le bénéficiaire, l'un de partage, de générosité ou de solidarité, l'autre de supériorité, de domination ou de violence. Cette dualité intrinsèque obligerait à voir dans les transferts publics ou privés *à la fois* les effets de la *lutte* et de la *coopération* entre générations, alors que la formalisation économique en propose soit une image consensuelle (cas de l'altruisme beckerien), soit au contraire une vision cynique ou conflictuelle (comme chez Kotlikoff et les modèles d'électeur médian ou de groupes de pression), mais parvient rarement à articuler ensemble ces deux perspectives. Or, de même que les vieux « égoïstes », censés « accaparer » les ressources publiques, sont nombreux à garder leurs petits-enfants..., il faut, à l'inverse, déceler les tensions latentes ou la violence endémique sous la solidarité générationnelle.

Le schéma beckerien offre de ce point de vue un champ d'étude privilégié. Dans un cadre d'une configuration *JAV*, le message véhiculé est d'inspiration presque biblique (cf. schéma) : « à l'âge d'activité *A*, donnez généreusement tant à vos ascendants (flux 0) qu'à vos descendants (flux 1), car vous avez reçu (flux *1) et vous recevrez (flux 0*) ». Pourtant, dans ce bel exemple de solidarité, les occasions de tension ou de conflit sont nombreuses.

La première tient à un problème de frontières entre les âges : chaque génération a intérêt à passer un minimum de temps dans la position inconfortable (âge *A*) de pourvoyeuse de fonds pour les autres, dépendantes. Le débat ne concerne pas seulement l'âge de cessation d'activité, et les propositions à la mode sur la retraite à la carte, la répartition flexible du temps de travail au cours de la vie ; il portera tout autant sur l'âge d'entrée en activité, lorsque les baby-boomers retraités auront intérêt à ce que les générations suivantes travaillent plus tôt pour payer leurs retraites...

Une difficulté importante concerne précisément le pré-engagement des jeunes générations déjà éduquées (*1) sur la suite du double contrat beckerien (0 ; 1 ; 0*), beaucoup moins avantageuse. Un jeune cadre supérieur, bien formé, devra cotiser pour l'éducation et la retraite des autres avant de toucher une pension dont le rapport apparaît aujourd'hui inférieur à celui du marché : perspective peu réjouissante, s'il oublie les dépenses de formation dont il a bénéficié (un capital humain incorporé que l'on ne peut guère lui retirer !).

Une autre « contradiction interne » à la dynamique beckerienne vient de ce qu'elle constitue une machine à produire de la longévité : des dépenses élevées pour la protection sociale, l'éducation des jeunes, la santé et la retraite des vieux, sont des facteurs de diminution de la mortalité (Sen, 1998). Rançon du succès, les déséquilibres provoqués par cet allongement de l'espérance de vie peuvent créer des tensions considérables : le recul de l'âge de la retraite est rarement perçu comme une conséquence du progrès ; et compenser une pension réduite par une période de retraite plus longue ne sera qu'une piètre consolation pour les individus qui, comme l'Achille de l'*Illiade*, ont une forte préférence pour le présent.

Terminons en faisant remarquer que la configuration générationnelle la plus pertinente aujourd'hui, tant au niveau familial (Arrondel et Masson, 1999) qu'au niveau de la redistribution publique, n'est peut-être pas de type *JAV*, mais plutôt (*J NAV*, à trois générations adultes imbriquées, d'âge *V* (retraîtée), *A* (active d'âge mûr) et *N* (jeune active, en position de faire des enfants) – avec, éventuellement, une quatrième, enfant d'âge *J*. Or cette configuration (*J NAV*) autorise des « jeux » sociopolitiques plus subtils, entre trois joueurs. Deux coalitions sont standard : l'une, revendiquée par Kotlikoff, regroupe les actifs (âges *N* et *A*) contre les retraités « égoïstes » ; l'autre, dénoncée par Esping-Andersen (1999), rassemble les actifs d'âge mûr – les plus syndiqués – avec les retraités (*A* et *V*), pour préserver leurs « droits acquis », fût-ce au détriment des jeunes actifs (*N*). Mais une troisième, plus originale, ne répond plus au schéma habituel de l'électeur médian. Elle rassemble les plus vieux (*V*) et les plus jeunes (*N*) contre les baby-boomers (*A*), en vue de reculer *dès maintenant* l'âge de la retraite : les premiers visent à rétablir de cette manière l'équilibre du système en évitant une dégradation de leurs pensions, en termes réels (inflation) ou relatifs (par rapport aux salaires) ; les seconds, sachant que pour eux l'âge de la retraite va de toute façon augmenter, cherchent à limiter la hausse de leurs cotisations...

Références bibliographiques

- Arrondel L. et A. Masson (1999) : « Les transferts entre générations : l'État, le marché et les familles », *Futuribles*, 247, pp. 5-40.
- Auerbach A.J., J. Gokhale et L.J. Kotlikof (1994) : « Generational Accounting: A Meaningful Way to Evaluate Fiscal Policy », *Journal of Economic Perspectives*, 8 (1), pp. 73-94.

- Auerbach A.J., L.J. Kotlikof et W. Leibfritz W. (eds) (1999) : *Generational Accounting around the World*, The University of Chicago Press, Chicago.
- Barro R.J. (1974) : « Are Government Bonds Net Wealth? », *Journal of Political Economy*, 82 (6), pp. 1095-1117.
- Becker G.S. et K.M. Murphy (1988) : « The Family and the State », *Journal of Law and Economics*, 31, pp. 1-18.
- Diamond P. (1996) : « Generational Accounts and Generational Balance: An Assessment », *National Tax Journal*, 49 (4), pp. 597-607.
- Esping-Andersen G. (1999) : *Les trois mondes de l'État-providence*, PUF, Paris.
- Hammond P. (1975) : « Charity: Altruism or Cooperative Egoism? » in *Altruism, Morality and Economic Theory*, Phelps (ed.), Russel Sage Foundation, New York, pp. 115-131.
- Kolm S.C. (1985) : *Le contrat social libéral*, PUF, Paris.
- Kotlikoff L.J. (1992) : *Generational Accounting*, The Free Press, Macmillan, New York.
- Marshall A. (1920) : *Principles of Economics: An Introduction Volume*, 8^e édition, MacMillan, Londres.
- Masson A. (1999) : « Quelle solidarité intergénérationnelle ? », *Revue Française d'Économie*, XIV (1), pp. 27-90 et *Notes de la Fondation Saint-Simon*, n° 103, janvier.
- Masson A. (2001a) : « Économie du débat intergénérationnel » in *Le contrat social à l'épreuve des changements démographiques*, Véron, Legaré, Pennec et Digoix (eds), Actes des 2^e Rencontres Sauvy, *Dossiers et Recherches de l'INED*, n° 104.
- Masson A. (2001b) : « Méthodes et usages des comptes générationnels : un regard décalé », *Économie et Prévision*, n° 154.
- Mauss M. (1950) : *Sociologie et anthropologie*, PUF, Paris.
- Raffelhüschen B. (ed.) (1999) : *Convergence Report 1998*, European Commission, Bruxelles.
- Rawls J. (1971) : *Theory of Justice*, trad. fr. (Théorie de la justice), Seuil, Paris, 1987.
- Rawls J. (1993) : *Justice et démocratie*, trad. fr., Seuil, Paris.
- Sen A. (1998) : « Mortality as an Indicator of Economic Success and Failure », *The Economic Journal*, 108, pp. 1-25.